Association Cultuelle Hillsong

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Association Cultuelle Hillsong

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association Cultuelle Hillsong,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Cultuelle Hillsong relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Cadre comptable de référence » de l'annexe aux comptes annuels mentionnant le changement de présentation des états financiers 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Joël Fusil

HILLSONG FRANCE 2022_ACTIF DU BILAN

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5,021	3,401	1,620	1,620
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	935,135	747,035	188,100	183,448
Matériel de Transport	60,160	51,139	9,021	11,530
Matériel de bureau et informatique	160,067	129,023	31,044	35,410
Mobilier	10,002	10,002	-	139
Immobilisations corporelles en cours	1,434		1,434	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	1,000		1,000	1,000
Dépots et cautionements	8,135		8,135	8,135
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	**1,180,954**	**940,600**	**240,354**	**241,282**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	62,539		62,539	7,181
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	190,831		190,831	195,596
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2,245,600		2,245,600	2,349,812
Caisse	1,563		1,563	-
Titres	90,036		90,036	52,998
Charges constatées d'avance	35,445		35,445	17,149
Total II	**2,626,014**	**-**	**2,626,014**	**2,622,736**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**3,806,968**	**940,600**	**2,866,368**	**2,864,018**

HILLSONG FRANCE 2022_PASSIF DU BILAN

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise	37,807	37,807
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1,740,656	1,643,915
Excédent ou déficit de l'exercice	(79,369)	96,741
Situation nette (sous total)	**1,699,094**	**1,778,463**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	**1,699,094**	**1,778,463**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	898,887	880,555
Total II	**898,887**	**880,555**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	152,750	128,351
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	103,930	72,519
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11,708	4,131
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	**268,388**	**205,000**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2,866,368**	**2,864,018**

COMPTE DE RESULTAT HILLSONG FRANCE 2022	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	60,465	46,315
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	870	6,713
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2,154,203	2,244,050
Mécénats		
Legs. donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements. dépréciations. provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	204,619	205,301
Autres produits		
Total I	**2,420,157**	**2,502,379**

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		669
Achat fournitures et petit matériel	45,397	56,855
Variation de stock		
Location immobilières et mobilières	595,697	432,475
Entretien et réparation	4,933	5,502
Honoraires et Prestations de services	175,378	147,927
Voyages et déplacements	42,175	16,666
Missions et réceptions	64,712	44,551
Assurances	8,199	7,531
Logiciels et services informatiques	26,364	47,497
Frais postaux et telecommunication	2,607	16,343
Autres achats et charges externes	48,403	43
Services bancaires	12,541	13,354
Impôts. taxes et versements assimilés	7,555	
Salaires et traitements	811,611	836,703
Charges sociales	171,619	189,369
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	130,266	124,660
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	222,951	282,581
Autres charges	138,035	184,842
Total II	**2,508,446**	**2,407,567**

1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(88,289)**	**94,812**

PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1,766	2,505
Reprises sur provisions. dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**1,766**	**2,505**

CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements. aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	153	62
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**153**	**62**

2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**1,613**	**2,443**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**(86,676)**	**97,255**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	9,806	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions. dépréciations et transferts de charges		
Total V	**9,806**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	2,405	515
Sur opérations en capital	95	
Dotations aux amortissements. aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	**2,500**	**515**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**7,306**	**(515)**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**2,431,730**	**2,504,884**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**2,511,099**	**2,408,144**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(79,369)**	**96,740**

ASSOCIATION CULTUELLE HILLSONG
ANNEXE DES COMPTES

PREAMBULE

Hillsong France est une église chrétienne évangélique contemporaine organisée au travers d'une association de loi 1905 dont l'objet est de promouvoir le message et la pratique de l'évangile de Jésus-Christ.

Fondé en Australie en 1983, le réseau mondial des églises évangéliques Hillsong est aujourd'hui présent dans 28 pays.

Hillsong France est composée de sept campus à Paris, Massy, Lyon, Luxembourg, Marseille, Genève et un campus en Ligne (une association distincte gère les activités en Suisse et au Luxembourg) qui accueillent en moyenne chaque week-end près de 4000 personnes pour des services créatifs de louange chrétienne contemporaine et des messages inspirants basés sur la Bible.

Pendant la semaine, nous offrons des programmes pour équiper les gens dans des domaines variés :

- Un soutien pastoral pour les personnes qui ont besoin d'assistance,
- Des actions de justice sociale dans nos communautés locales,
- Des « Connect Groups » basés sur l'âge ou des intérêts communs se réunissant chaque semaine pour étudier la Bible et partager de bons moments ensemble (durant la période de pandémie de Covid-19, ces groupes se sont réunis sur la même fréquence par visioconférence).

Nous désirons inspirer et former chaque personne à devenir un leader dans sa propre sphère d'influence et établir une culture dans laquelle des gens de tous âges et tous horizons peuvent avoir une rencontre avec Dieu et trouver leur place dans "Sa Maison".

Les membres de notre église donnent également généreusement de leur temps et de leurs ressources pour des projets de justice sociale qui viennent en aide à des communautés et des individus dans le besoin, grâce à de nombreux partenariats avec des associations françaises et internationales.

PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE

Exercice social :	du 1er janvier au 31 décembre 2022
Exercice précédent :	du 1er janvier au 31 décembre 2021

Total du bilan de l'exercice :	**€ 2 866 368**
Le résultat net comptable est un déficit de	**€ - 79 369**

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2022 a été marquée par le départ de plusieurs collaborateurs en interne.

1. 1 FAITS CARACTÉRISTIQUES SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le campus du Luxembourg possède désormais sa propre entité juridique en tant qu'ASBL (Association sans but lucratif luxembourgeoise) depuis mars 2023.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CADRE COMPTABLE DE RÉFÉRENCE

Hillsong est une association cultuelle à but non lucratif régie par les lois de 1901 et 1905.

Les comptes annuels, les états financiers et les tableaux de variation des fonds propres et des fonds dédiés ont été mis à jour afin d'être en conformité avec le règlement ANC 2018-06 qui s'applique à compter du 1er janvier 2020 et au règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable générale.

Depuis l'exercice 2022, les états financiers sont présentés en liste et non en tableaux, conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

Les conventions ci-après ont été appliquées conformément aux règles de base suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

2.2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ACTIF

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix et frais accessoires) ou bien à leur coût de production, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue comme indiquée ci-dessous :

• Logiciels	2 ans
• Matériel vidéo et sonorisation	3 à 5 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans
• Mobilier	3 ans

2.2.2 CRÉANCES

Les créances, valorisées à leur valeur nominale, sont toutes d'une durée inférieure à un an, et correspondent à des sommes avancées sur des commandes en cours ainsi que des avoirs sur des commandes précédentes.

2.2.3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En 2016, une somme de 50 000 € a été placée dans un compte d'investissement avec le Crédit Mutuel. En 2022, un don de titres "Richemont" s'est ajouté à ce compte pour une valeur 36 510€. La valorisation des intérêts courus en 2022 sur ce montant, augmenté des intérêts de l'année 2022, figure dans les produits financiers de l'exercice.

2.2.4 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Ce poste enregistre la part des charges rattachables à l'exercice suivant.

2.3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN PASSIF

2.3.1 FONDS PROPRES

La rubrique « Fonds propres sans droit de reprise » correspond à des apports de Hillsong Londres, soit à la constitution de l'association, soit en cours de vie.

2.3.2 FONDS DÉDIÉS

Cette rubrique correspond au reliquat des offrandes Un Cœur Pour La Maison et Kingdom Builders reçues des exercices antérieurs mais non-consommées au 31 décembre 2022. La variation des fonds dédiés sur l'exercice figure à la note 3.3.

2.3.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

Nos dettes d'exploitations s'élèvent à 268 388€ au 31 décembre 2022. Certaines dettes fiscales et sociales datent de plus d'1 an mais ont été apurées par le paiement de nos différents fournisseurs à la date de notre assemblée générale de ce jour.

2.4 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.1 DONS ENCAISSÉS

Les dons en faveur de l'association sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur réception. Lorsque les dons sont affectés à un projet particulier, ils font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non-consommée à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de son affiliation au réseau Hillsong Global Church, l'association cultuelle Hillsong France reverse 5% des dons encaissés à Hillsong Global Church selon les termes de la convention déterminée avec Hillsong Inc.

Hillsong France collecte une partie des dons de Hillsong Genève, ces dons concernent les donateurs frontaliers, résident en France mais étant assimilé au

campus de Genève. Ces dons sont comptabilisés en produits et en charges pour des montants équivalents.

Hillsong Genève peut être aussi collecteur de dons au nom de Hillsong France en Suisse, auquel cas Hillsong Genève reverse les dons en question à Hillsong France. Ces dons sont inscrits au compte de résultat au même titre que les dons « classiques ».

2.5 INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE ET DROITS INDIVIDUELS À LA FORMATION

L'année 2022 a été marquée par le départ de 11 collaborateurs. Les indemnités versées pour les différents soldes de tout compte concernant les indemnités de ses collaborateurs s'élèvent à 52 611€.

Les droits individuels à la formation n'ont pas été évaluées à la fin de l'exercice.

2.6 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature n'ont pas fait l'objet d'un suivi permettant leur chiffrage en fin d'exercice. Les bénévoles sont impliqués dans la vie de l'association par leur aide dans la mise en place opérationnelle des offices du dimanche et l'animation des groupes de maisons pour les études bibliques et la vie communautaire.

Elles sont considérées comme un engagement spirituel qu'on ne peut pas valoriser.

2.7 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Néant

2.8 VENTILATION DE L'EFFECTIF

	2022	2021
Ministres du culte (Régime CAVIMAC)	20	23
Employés (Régime général)	4	2
TOTAL	**24**	**25**

2.9 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction d'administrateur.

2.10 HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires de la mission de commissariat au compte au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élèvent à 8 000 € HT.

3. DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

3.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

	31.12.2021	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31.12.2022
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	5 021			5 021
Immobilisations corporelles				
Matériel vidéo et sonorisation	821 194	113 941		935 135
Materiel de transport	60 160			60 160
Materiel de bureau et informatique	145 500	14 567		160 067
Mobilier	10 002			10 002
Immobilisations corporelles en cours		1 434		1 434
Total	**1 041 878**	**129 942**		**1 171 819**

3.2 TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 401			3 401
Immobilisations corporelles				
Matériel vidéo et sonorisation	637 746	109 289		747 035
Materiel de transport	48 630	2 510		51 139
Materiel de bureau et informatique	110 090	18 933		129 023
Mobilier	9 864	139		10 002
Total	**809 731**	**130 871**		**940 600**

3.3 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENT		MONTANT GLOBAL	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	880 340	222 951	204 619			898 887	0
TOTAL	**880 340**	**222 951**	**204 619**			**898 887**	**0**

**Ajustement selon Art. 431-5*

3.4 ÉTAT DES DETTES

	Montant total	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	152 750	152 750		
Autres dettes	115 638	103 162	12 476	
TOTAL	**268 388**	**255 912**	**12 476**	

3.4.1 DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	126 981	113 727
Factures non-parvenues	25 769	14 624
TOTAL	**152 750**	**128 351**

3.4.2 DÉTAIL DES AUTRES DETTES

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sociales	103 930	72 519
Rémunérations dues		
Demandes de remboursement		905
Compte de régularisation	11 708	1 360
TOTAL	**115 638**	**76 650**

3.5 ÉTAT DES CRÉANCES

	Montant total	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
Créances clients, usagers et comptes rattachés	62 539	62 539		
Autres créances	190 831	190 831		
TOTAL	**253 370**	**253 370**		

3.6 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	37 807				37 807
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 643 915	96 741			1 740 656
Excédent ou déficit de l'exercice	96 741	-96 741		-79 363	-79 369
Situation nette	**1 778 463**	**0**		**-79 369**	**1 699 094**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					

**Ajustement selon Art. 431-5*

4. DÉTAIL DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 RÉSULTAT FINANCIER

PRODUITS FINANCIERS	Montant brut
Intérêts des comptes sur livret	1 766
TOTAL	**1 766**

CHARGES FINANCIÈRES	Montant brut
Pertes de change	154
TOTAL	**154**

4.2 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels correspondent à une correction d'erreur concernant des charges d'exercices antérieures qui devaient être immobilisées. La contrepartie de cette correction explique le produit exceptionnel sur opération de gestion.

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant brut
Produits exceptionnels	9 806
TOTAL	**9 806**

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant brut
Sur opérations de gestion	2 405
Sur opération au capital	95
TOTAL	**2 499**